



Association ECU
(Environnement, Cadre de vie, Urbanisme)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social 6, le Mesnil 14790 VERNON
(Tél 06.86.79.43.08 ; e-mail ecuasso@wanadoo.fr)

Charte de l'Environnement

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Loi Constitutionnelle du 1er mars 2005

Nuisances autoroutières de l'A13 ? Tous ensemble !!!

L'Association ECU en lien avec les associations SNAD et A13 0Db situées à TROARN et Bures sur Dives a pris connaissance de l'article du Journal le Pays d'Auge Édition de Pont l'Évêque du 12 janvier relatant le dépôt d'une pétition en faveur de la réalisation d'un mur anti-bruit entre Pont l'Évêque et Dozule .en raison des nuisances prévisibles générées par l'élargissement à 2X 3 voies de l'autoroute A 13

Les Associations précitées apportent leur entier soutien à initiative évoquée ci-dessus en raison du fait que la situation décrite qui en est le fondement , est strictement identique à celle de la portion d'autoroute (dans sa configuration actuelle) comprise entre Dozule et Caen notamment au droit des Communes de Troarn et de Bures sur Dives.

L'action développée de longue date par le collectif ECU, SNAD, A13 0Db -a permis la reconnaissance officielle du bien fondé de leur demande par la Mairie de TROARN (cf délibération du 29 novembre 2011) elle a conduit à la mise en place à l'initiative de la Préfecture d'un Comité de suivi des travaux de l'A13 (Préfecture/Mairie, SAPN, Associations) et la saisine de Madame Ségolène ROYAL Ministre de l'environnement de l'énergie de la mer par l'intermédiaire de la Députée de la 2ème circonscription du Calvados, Mme Laurence DUMONT dans le cadre du plan de relance autoroutier qui doit être signé prochainement.

En raison des nuisances globalement générées par le trafic routier de cette voie de communication en pleine expansion, à l'encontre de l'ensemble des riverains en terme de santé publique et d'impact sur la valeur patrimoniale des biens exposés l'Association ECU appelle à la mobilisation solidaire des acteurs et des élus en faveur de la résolution d'une problématique dont les conséquences collectives sont d'une réelle actualité.

Elle suggère l'extension du périmètre de compétence du Comité de suivi et l'intégration des acteurs qui ont à connaître des incidences d'ensemble du fonctionnement et de l'élargissement programmé de l'A13 .

16 janvier 2017
Contact : J.L. ESTIVAL
06.86.79.43.08

L'ECU siège au Conseil d'administration du CPIE Vallée de l'Orne
L'ECU siège au Conseil d'administration de l'UFCNA -association agréée*-